

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Meghen Caissie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5bdbded23488c33a872153a1>

Date d'obtention : 2024-01-15 18:23:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

toujours commencer par l'auteur du signalement.

Toujours évaluer et vérifier l'information et s'assurer de déterminer s'il y a ou non de la malveillance avant de parler à l'instigateur.

Si jamais nous constatons que c'est un acte impulsif, je ferai un rappel des règles du milieu. De plus, je confisquerai le téléphone si je soupçonne qu'il y aurait de la pornographie juvénile dessus. Finalement, je communiquerai avec les parents et la DPJ.

Dans le cas d'un acte malveillant, je consulterai le service de police rapidement, nous déciderons ensemble de quand et comment communiquer avec les parents et je signalerai à la DPJ rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il y a multiples avenues possibles à suivre, tout dépendant de la situation. Il est important de toujours se référer à la trousse et les étapes plutôt que de suivre son instinct. Un des éléments particulièrement important est de ne jamais hésiter de contacter le service de police, même si nous n'avons pas encore déterminé s'il y a de la malveillance, dans le cas où nous soupçonnons qu'il y a de la pornographie juvénile. Les signalements à la DPJ devront être toujours mis en priorité aussi. Il est aussi primordial d'agir rapidement pour éviter la propagation des photos.

Chaque situation mérite un suivi clair de l'aide mémoire pour éviter de faire des erreurs, puisque chaque situation est si différente.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

la confiscation du cellulaire en question. En milieu scolaire, l'idée de confisquer un cellulaire d'un adolescent demeure très complexe. Même comme membre de la direction, je ne peux pas prendre des mains le cellulaire de l'élève en question. Je constate que notre code de vie n'a rien à l'effet de confiscation de cellulaire dans le contexte du possible partage de photos intimes. Nous devons mettre de quoi en conséquence, mais il en demeure qu'il est complexe de forcer un adolescent de nous donner son cellulaire lorsqu'il refuse et que les parents le soutiennent dans son refus. L'implication du corps policier sera nécessaire pour nous soutenir dans cette démarche.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

